

## Une reprise des investissements en matériel

*Les tendances constatées depuis plusieurs années se poursuivent : équipement en machines de forte puissance, professionnalisation de la gestion des exploitations. En 1997, une exploitation équipée possède en moyenne plus de deux tracteurs.*

*La reprise des investissements en matériel de 1995 à 1997 reflète, d'une part, une amélioration des possibilités financières permise par le désendettement des agriculteurs, et d'autre part la confiance retrouvée des producteurs qui avaient, pour beaucoup, différé leurs investissements depuis la réforme de la Politique agricole commune.*

Conséquence de la disparition d'un certain nombre d'exploitations, le parc global des tracteurs en propriété (encadré), toutes puissances confondues, diminue légèrement entre 1995 et 1997, mais de manière plus atténuée que précédemment.

La baisse touche exclusivement les machines les moins puissantes. Le nombre de tracteurs de forte puissance (égale ou supérieure à 80 chevaux) augmente en effet de 5 % entre 1995 et 1997 (tableau 1).

Depuis 1988, la proportion des exploitations ayant des tracteurs est passée de 80 à 86 %. Aujourd'hui, plus de 40 % des exploitations possédant des tracteurs sont équipées de machines de forte puissance.

Les plus forts taux d'équipement en tracteurs de forte puissance se retrouvent dans les exploitations spécialisées en céréales et en cultures générales, et donc dans les régions correspondantes : plus de deux exploitations

### Le matériel dans l'enquête structure

*L'enquête sur la structure des exploitations agricoles reconduit régulièrement les mêmes questions. Toutefois, certains sujets ne sont pas abordés à l'identique d'une enquête à l'autre, et d'autres peuvent apparaître. C'est ainsi que le volet « matériel » n'est traité en totalité qu'une fois sur deux. Les versions 1990 et 1995 de l'enquête comprenaient une quinzaine de questions sur le matériel en propriété et en copropriété. La version 1993 n'en comportait aucune [5].*

*En 1997, l'enquête structure s'intéresse au seul parc des machines en propriété. De plus, sur les 15 types de machines présents dans le questionnaire en 1995, seuls 6 ont été recensés en 1997. Il s'agit des tracteurs (parmi lesquels on distingue seulement ceux de plus de 80 chevaux), des moissonneuses-batteuses, des ramasseuses-presses classiques et à grosses balles et des ramasseuses-hacheuses.*

Tableau 1

### Le parc des machines de forte puissance progresse toujours

En milliers

Type de matériel	Nombre d'exploitations en ayant en propriété				Parc en propriété			
	1988	1990	1995	1997	1988	1990	1995	1997
Tracteurs	813,0	762,2	621,7	584,9	1 461,1	1 427,1	1 299,9	1 266,9
Dont de 80 chevaux et plus	191,7	220,8	270,7	227,1	238,4	272,6	345,5	362,3
Moissonneuses-batteuses	109,2	105,5	92,0	96,6	112,7	108,7	95,7	101,2
Ramasseuses-presses classiques	297,3	250,9	158,1	139,4	298,6	251,7	159,1	140,0
Ramasseuses-presses à grosses balles	63,0	78,3	98,3	117,9	63,4	78,7	99,0	119,1
Ramasseuses-hacheuses (ensileuses)	29,0	24,0	15,6	17,8	30,6	25,1	16,2	18,5

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

sur trois en Île-de-France et en Picardie, contre une sur dix en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon.

## Reprise des investissements en matériel

En 1997, les exploitations investissent dans l'achat de moissonneuses-batteuses. Alors que depuis 1988, le nombre d'exploitations équipées et le parc en propriété diminuaient, une reprise nette apparaît entre 1995 et 1997, avec 5 % de progression pour chacun. La région Centre détient 14 % du parc français et 39 % de ses exploitations possèdent une moissonneuse-batteuse.

L'équipement en ramasseuses-presses s'est profondément modifié depuis 1988. Les ramasseuses à grosses balles, cinq fois moins nombreuses que les ramasseuses classiques en 1988, se substituent peu à peu à ces dernières. En 1997, la différence est relativement faible : le nombre des ramasseuses classiques a diminué de moitié alors que celui des ramasseuses à grosses balles a presque été multiplié par deux.

Dans le Limousin, près de 70 % des ramasseuses-presses sont à grosses balles. De plus, six autres régions en sont majoritairement équipées (tableau 2).

Plus modestement, les ramasseuses-ensileuses progressent également. Elles sont nombreuses en Rhône-Alpes et Poitou-Charentes.

L'installation en matière de traite mécanique des vaches progresse lui aussi. Parmi les exploitations qui ont des vaches laitières, l'existence d'une salle de traite passe de 30 à 50 % de 1990 à 1997. Le nombre d'exploitations possédant une salle de traite automatisée reste stable (11 500), mais le nombre de celles qui possèdent une salle non automatisée progresse de plus de 4 % (60 700 en 1997). Une installation est considérée comme automatisée si les deux fonctions, le décrochage automatique de la griffe en fin de traite et le comptage volumétrique du lait au cours de la traite, sont assurées par un automate.

Les investissements en matériels marquent ainsi une reprise. L'amélioration des possibilités financières des exploitations liée à leur désendettement et la confiance retrouvée des producteurs après la réforme de la Politique agricole commune contribuent à expliquer ce phénomène.

## Extension de l'irrigation et du drainage

L'irrigation et l'assainissement occupent une place très importante dans la mise en valeur des sols. L'irrigation s'est développée de façon régulière depuis plus de trente ans et sa géographie est liée à l'implantation du maïs. Les investissements en drainage se concentrent dans les années 80, plus liés au retournement

Tableau 2

### Sept régions ont désormais une majorité de ramasseuses-presses à grosses balles

En milliers

Régions	Total des tracteurs	Dont tracteurs de 80 chevaux et plus	Moissonneuses-batteuses	Ramasseuses-presses classiques	Ramasseuses-presses à grosses balles	Ramasseuses-hacheuses (ensileuses)
Midi-Pyrénées	126,4	33,5	6,9	17,6	16,5	1,4
Aquitaine	107,3	22,0	2,8	7,8	8,2	1,0
Bretagne	100,6	26,8	3,4	4,9	6,0	0,9
Pays de la Loire	97,4	26,4	3,9	5,7	3,5	0,8
Rhône-Alpes	91,9	13,7	2,3	16,7	9,0	2,4
Centre	75,8	33,1	14,4	7,1	4,1	0,6
Poitou-Charentes	73,2	20,3	8,1	7,0	5,4	2,1
Auvergne	60,4	12,4	2,7	13,1	13,5	1,0
Languedoc-Roussillon	60,2	6,0	1,4	3,2	1,9	0,1
Basse-Normandie	56,8	15,5	3,1	8,3	4,4	0,4
Bourgogne	53,1	20,3	7,4	7,4	7,5	1,1
Champagne-Ardenne	51,4	27,0	8,6	4,0	3,9	0,8
Nord - Pas-de-Calais	44,2	18,0	6,3	6,4	3,6	0,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43,5	4,3	1,1	3,7	0,8	0,1
Picardie	43,1	24,7	8,1	3,9	3,4	1,2
Limousin	41,2	6,0	2,4	5,2	11,0	0,6
Lorraine	39,4	16,1	6,7	5,8	6,5	1,5
Alsace	28,6	7,2	2,0	3,3	1,8	0,6
Haute-Normandie	27,8	12,5	4,4	3,5	2,7	0,3
Franche-Comté	25,7	6,1	1,7	4,3	5,0	0,9
Île-de-France	16,8	9,9	3,5	0,8	0,3	0,1
Corse	2,2	0,4	ε	0,2	ε	ε
<b>Ensemble</b>	<b>1 266,9</b>	<b>362,3</b>	<b>101,2</b>	<b>140,0</b>	<b>119,1</b>	<b>18,5</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

des prairies et au passage de systèmes d'élevage vers les grandes cultures [1, 2, 3].

Les superficies équipées pour l'irrigation et le drainage s'étendent toujours. On constate une progression de 189 000 hectares pour les premières et de 197 000 hectares pour les secondes en deux ans. Depuis 1988, les superficies irrigables ont augmenté de 50 % et les superficies drainées d'un tiers (tableau 3).

Le nombre d'exploitations équipées pour l'irrigation diminue moins vite que celui de l'ensemble des exploi-

tations et la superficie moyenne irrigable est passé de 13 à 23 hectares par exploitation de 1988 à 1997. Le mode d'alimentation en eau le plus courant reste le pompage ou captage individuel, avec la moitié des exploitants équipés en 1997 comme en 1990. Il couvre 58 % de la superficie agricole utilisée irrigable (graphique 1).

En Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes, plus de 80 % des exploitations équipées s'alimentent en eau par pompage ou captage individuel. Pour la part de la superficie irriguée par des réseaux collectifs, ce sont les régions du Sud (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) qui viennent largement en tête, grâce aux réseaux collectifs des Compagnies d'Aménagement (Canal de Provence, Bas-Rhône-Languedoc, Corse).

Sur la même période, de 1990 à 1997, le mode d'alimentation mixte (réseau collectif et pompage ou captage individuel) se développe. Pour ce dernier, le nombre d'exploitations croît de 2 % et la superficie agricole utilisée irrigable de 204 000 hectares au cours de la période.

Tous modes d'alimentation confondus, les prévisions d'équipement pour les années à venir portent sur 80 000 hectares.

Dans les Landes et les Bouches-du-Rhône, plus de la moitié de la superficie agricole utilisée est équipée pour l'irrigation alors que la moyenne nationale est de 10 % (carte 1). Trois exploitations provençales sur cinq sont équipées pour l'irrigation, pour 28 % de la superficie agricole utilisée. En Languedoc-Roussillon, la part des exploitations équipées est deux fois plus importante que la moyenne nationale (tableau 4).

Tableau 3

**Les superficies équipées continuent leur progression**

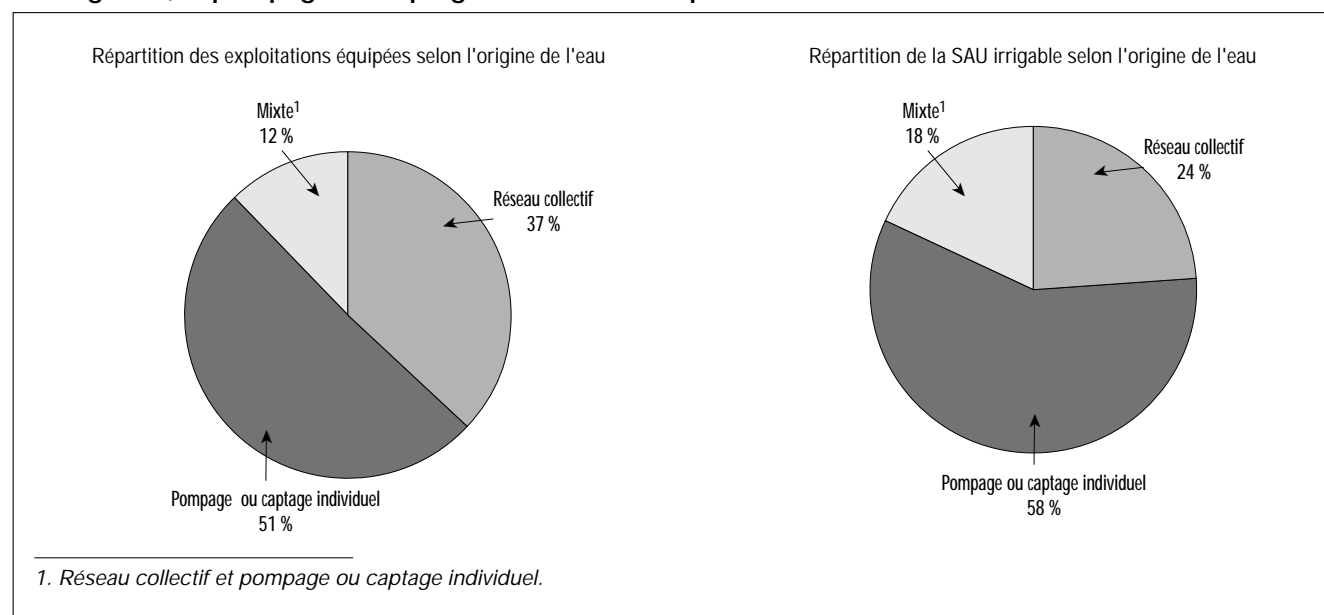
Type de superficie	1988	1993	1995	1997
<b>Drainée</b>				
Nombre d'exploitations (milliers)	161	162	151	152
Superficie (milliers d'ha)	2 084	2 508	2 544	2 741
Superficie moyenne (ha)	12,9	15,5	16,8	18,0
<b>Équipée pour l'irrigation</b>				
Nombre d'exploitations (milliers)	136	129	123	117
Superficie (milliers d'ha)	1 796	2 417	2 510	2 699
Superficie moyenne (ha)	13,2	18,8	20,3	23,0
<b>Irriguée<sup>1</sup></b>				
Nombre d'exploitations (milliers)	121	110	111	100
Superficie (milliers d'ha)	1 147	1 477	1 630	1 908
Superficie moyenne (ha)	9,5	13,4	14,8	19,1

1. Superficie irriguée au moins une fois dans l'année.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

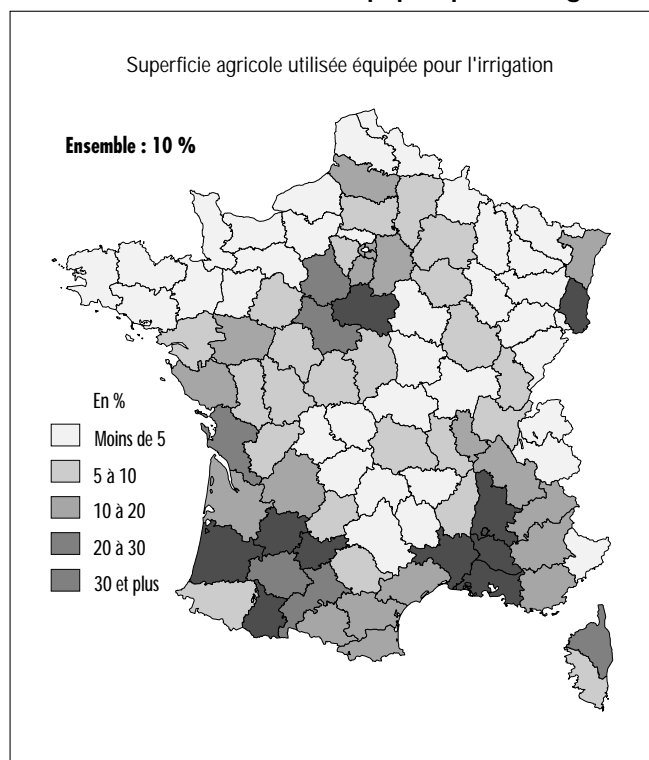
Graphique 1

**En irrigation, le pompage ou captage individuel reste prédominant**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Carte 1  
**Dans les Landes et les Bouches-du-Rhône, plus de la moitié de la SAU est équipée pour l'irrigation**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Un peu plus d'une exploitation sur cinq bénéficie d'un réseau de drainage. Plus de 30 % des exploitations de l'Île-de-France, du Centre, du Nord - Pas-de-Calais en sont équipées et, en Île-de-France, le tiers de la superficie agricole utilisée régionale est équipée (carte 2).

En 1995, les exploitants envisageaient de placer des drains sur 239 000 hectares : deux ans plus tard, ces prévisions sont réalisées à 82 %. Les prévisions pour les années à venir portent sur 202 000 hectares. Du fait de l'agrandissement des exploitations, la superficie moyenne drainée s'accroît régulièrement.

Les conditions climatiques propres à chaque campagne de cultures influent sur les surfaces qui ont été irriguées au moins une fois dans l'année.

En 1997, 1 908 000 hectares ont été ainsi irrigués au moins une fois, soit 71 % de la superficie irrigable. Le maïs couvre 40 % de ces superficies irriguées (graphique 2).

La sole en maïs (grain et semence) est irriguée à 42 % et celle en soja à plus de 78 %.

Plus de 80 % des surfaces irrigables ont été irriguées au moins une fois en Alsace, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes, contre seulement 35 % en Picardie et en Champagne-Ardenne. Dans les régions où la part de la superficie agricole utilisée équipée est la plus

Tableau 4  
**L'irrigation toujours au Sud et le drainage au Nord**

En milliers d'exploitations et d'ha

Régions	Exploitations équipées pour l'irrigation	Superficies équipées pour l'irrigation	Superficies irriguées au moins une fois en 1997	Exploitations drainées	Superficies drainées
Centre	7,3	484,6	373,8	12,2	501,6
Midi-Pyrénées	17,6	389,7	305,0	15,7	208,5
Aquitaine	16,4	362,5	263,8	15,0	199,5
Poitou-Charentes	6,8	218,5	173,7	5,1	97,5
Pays de la Loire	7,9	207,8	155,3	16,4	335,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,1	188,3	126,4	2,0	8,2
Rhône-Alpes	12,5	168,4	139,0	8,4	72,2
Languedoc-Roussillon	14,0	164,7	86,2	6,7	42,5
Picardie	1,3	107,0	37,4	1,9	51,9
Alsace	2,5	73,3	63,6	3,6	23,6
Île-de-France	1,3	54,2	32,6	2,6	172,3
Bourgogne	1,4	51,7	29,6	6,2	167,3
Champagne-Ardenne	0,9	51,0	18,4	3,8	103,4
Auvergne	1,7	48,6	36,6	9,0	109,2
Bretagne	2,7	38,3	17,2	17,1	129,4
Nord - Pas-de-Calais	1,5	31,8	13,6	6,8	149,3
Corse	1,3	19,5	12,6	0,1	0,7
Franche-Comté	0,4	13,1	7,8	1,8	36,6
Haute-Normandie	0,5	9,4	4,9	1,2	36,9
Basse-Normandie	0,8	8,9	5,1	6,8	89,6
Limousin	0,9	6,5	4,5	5,1	43,8
Lorraine	0,2	0,5	0,5	4,6	161,4
<b>Ensemble</b>	<b>117,1</b>	<b>2 698,7</b>	<b>1 907,7</b>	<b>151,9</b>	<b>2 741,2</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

importante, les trois quarts de cette superficie irrigable ont été irrigués au moins une fois en 1997.

### En Île-de-France, une exploitation sur trois est informatisée

Comme partout, l'informatique a fait son entrée dans le monde agricole. En 1988, moins de 9 % des exploitations utilisaient un ordinateur ; en 1997, elles sont plus de 14 %. L'utilisation de l'ordinateur est d'autant plus fréquente que la taille des exploitations est importante : plus d'une exploitation sur trois en Île-de-France, moins d'une sur dix en Corse, dans le Languedoc-Roussillon ou en Auvergne.

Plus de 40 % des exploitations tiennent une réelle comptabilité de gestion, contre moins de 25 % en 1988. Le simple enregistrement des dépenses et recettes concerne encore 22 % des exploitations contre 26 % en 1988.

Le nombre d'exploitations assujetties à la TVA est passé de 41 à 55 %, toujours depuis 1988. C'est le cas de plus de sept exploitations sur dix en Picardie, dans le Nord - Pas-de-Calais et surtout en Île-de-France. Près de trois sur dix étaient soumises au remboursement forfaitaire de la TVA en 1990, elles sont une sur cinq en 1997.

Parmi les exploitations soumises au régime fiscal des bénéfices agricoles, deux sur trois sont imposées au forfait (encadré). Les plus fortes proportions se trouvent dans les régions du Sud.

Les exploitations imposées au régime réel normal progressent en deux ans : elles sont 133 500 en 1997.

#### Les différents régimes d'imposition

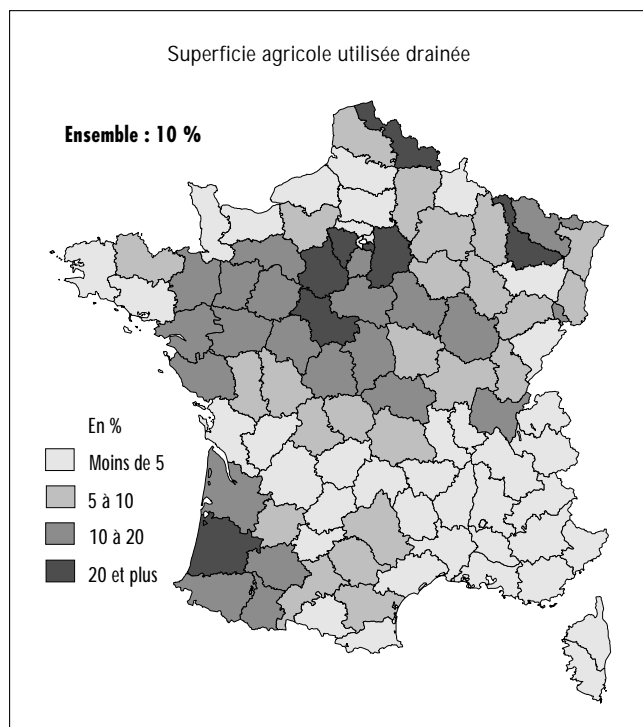
*Les bénéfices issus de la transformation des produits de l'exploitation ou d'activités non agricoles peuvent relever des bénéfices agricoles ou, au-delà de certains seuils, des bénéfices industriels et commerciaux.*

*Toute exploitation est soumise au moins à un régime d'imposition, voire aux deux. Les bénéfices agricoles sont imposables au nom du responsable économique et financier de l'exploitation.*

*Il existe deux modes de fixation du bénéfice agricole imposable : le régime du forfait et le régime du bénéfice réel (réel, réel simplifié ou « mini-réel »). Pour faciliter le passage du forfait à l'un des deux régimes du réel, a été créé en 1987 un régime transitoire (« super simplifié »).*

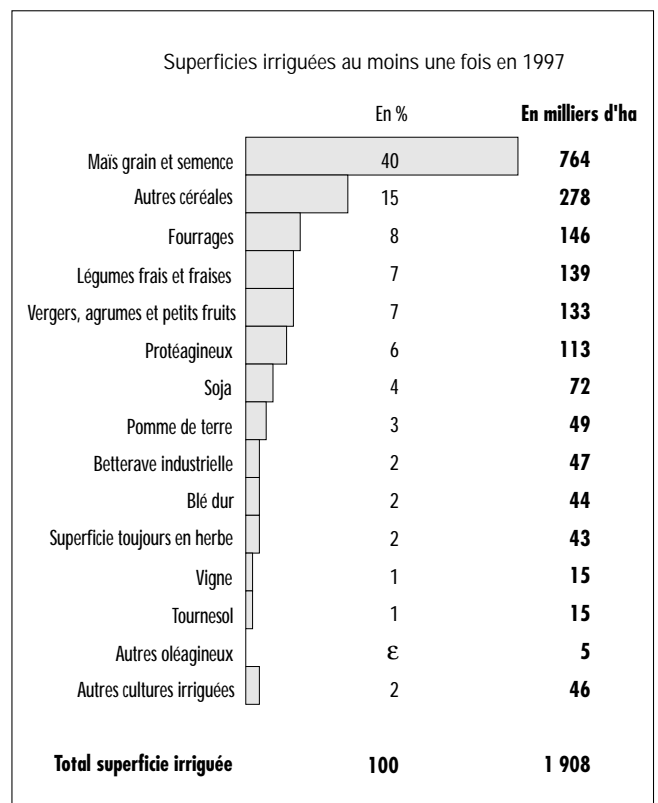
*Suivant le montant moyen des recettes annuelles (y c. TVA), les régimes d'imposition pour les bénéfices agricoles sont :*  
 moins de 500 000 F : forfait  
 500 000 à moins de 750 000 F : réel super simplifié  
 750 000 à moins de 1 800 000 F : réel simplifié  
 à partir de 1 800 000 F : réel normal obligatoire.

Carte 2  
**En Île-de-France, le réseau de drainage couvre le tiers de la SAU**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 2  
**40 % des surfaces irriguées sont en maïs**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Parmi elles, 40 % utilisent l'informatique, alors que c'est le cas de seulement 4 % des unités qui sont imposées au forfait [4].

Seulement 3 % des exploitations sont soumises également au régime des bénéficiaires industriels et commerciaux et, parmi elles, 27 % utilisent l'informatique. Ce régime concerne notamment des exploitations qui pratiquent la transformation ou/et la commercialisation directe de produits agricoles (par exemple par l'intermédiaire d'un magasin de vente lié à l'exploitation). Elles sont 12 % en Aquitaine, 9 % en Midi-Pyrénées (vente des foies gras et de l'Armagnac) et 10 % en Île-de-France.

### Progression du travail salarié

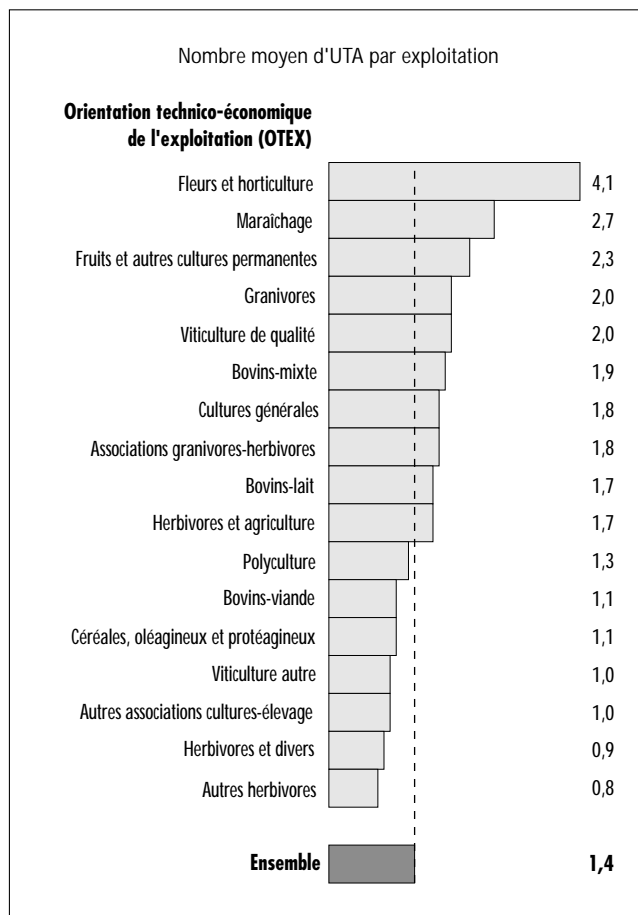
En 1997, 965 200 unités de travail annuel (UTA) ont été nécessaires aux exploitations, soit en moyenne 1,4 UTA pour chacune comme en 1995. Le travail agricole rapporté à la surface cultivée est de 3,4 UTA pour 100 hectares. La productivité continue de s'accroître rapidement : il fallait 3,9 UTA pour cultiver 100 hectares en 1993, et 4,5 en 1990.

Comme les années précédentes, c'est le secteur horticole qui requiert le plus de main-d'œuvre avec 4,15 UTA par exploitation (3,9 en 1995). Le maraîchage, l'arboriculture et les élevages de granivores nécessitent plus de 2 UTA par exploitation, alors que les élevages d'ovins-caprins se contentent de moins de 1 UTA (graphique 3). C'est en Île-de-France (1,9), dans le Nord - Pas-de-Calais (1,7) et en Provence (1,8) que le nombre d'UTA par exploitation est le plus élevé, et en Basse-Normandie qu'il est le plus faible.

Au cours de la décennie 90, la structure du travail se modifie alors qu'elle était stable sur les dix années pré-

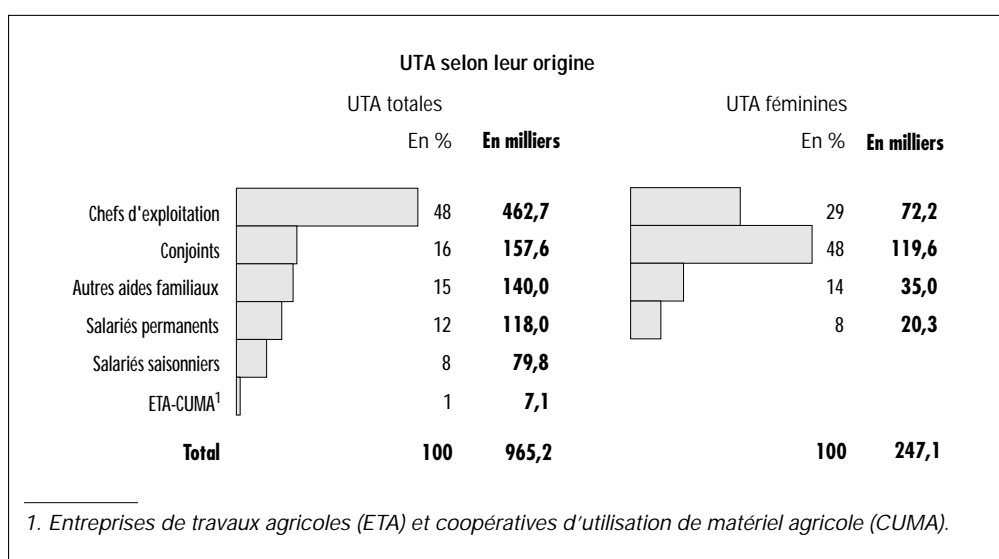
cédentes. En 1988, 84 % du travail fourni sur l'exploitation provenait de la population familiale. En 1997, cette population n'en fournit plus que 79 %. Si les exploita-

Graphique 3  
Des spécialisations plus ou moins gourmandes en main-d'œuvre



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 4  
Les exploitants assurent près de la moitié du travail agricole



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997



tions font appel à des aides extérieures de plus en plus souvent, c'est toujours à l'occasion de travaux lourds mais ponctuels, ou nécessitant un matériel spécifique et onéreux. Le travail réalisé sur l'exploitation reste le fait de la population familiale (tableau 5).

C'est dans les exploitations tournées vers l'élevage - des bovins surtout, mais aussi des ovins-caprins - et dans celles qui associent l'élevage avec d'autres cultures que cette population familiale fournit le plus de travail. À l'inverse, les horticulteurs et les arboriculteurs ont une faible participation familiale : ce sont eux qui emploient le plus de salariés.

La population familiale assure plus de 90 % du travail total en Auvergne, dans le Limousin, en Lorraine et Franche-Comté, beaucoup moins en Provence, dans le Languedoc ou en Île-de-France, où les agriculteurs sont plus souvent doubles actifs et les travaux plus saisonniers.

Le chef d'exploitation assure 60 % du travail agricole familial fourni sur l'exploitation et le coexploitant 10 %. La participation du chef est plus importante encore chez les producteurs de céréales et les éleveurs de bovins « à viande ». Les conjoints et les autres

membres de la famille se partagent à parts égales le reste du travail familial. Le travail féminin représente 30 % du travail de la population agricole familiale.

Dans l'ensemble, le chef d'exploitation assure près de la moitié du travail agricole total, familial ou non (graphique 4).

Tableau 6  
**Le nombre d'employeurs de salariés permanents progresse**

En milliers

	1988	1990	1993	1995	1997
Ensemble des exploitations	1 016,8	923,6	801,4	734,8	680,0
Avec salariés :					
Permanents	70,0	67,1	62,9	63,7	66,1
Saisonniers	283,7	233,2	178,1	181,7	169,5
ETA-CUMA <sup>1</sup>	587,0	530,0	437,6	422,1	390,2

1. Entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquêtes structure

Tableau 5  
**Le travail agricole reste le fait de la population familiale**

Régions	UTA totales En milliers	Dont UTA fournies par les :						Nombre moyen d'UTA par exploitation
		Chefs d'exploitation	Conjoints	Autres aides familiaux	Salariés permanents	Salariés saisonniers	ETA-CUMA <sup>1</sup>	
Aquitaine	90,6	37,3	13,8	12,2	17,5	8,9	0,9	1,6
Pays de la Loire	86,9	38,4	15,6	10,9	13,6	7,7	0,5	1,5
Midi-Pyrénées	83,1	43,9	14,8	15,7	4,2	4,0	0,5	1,3
Bretagne	82,7	41,9	17,8	13,2	6,0	2,9	0,9	1,4
Rhône-Alpes	72,6	37,0	11,6	11,2	4,7	7,8	0,4	1,2
Languedoc-Roussillon	54,3	23,2	6,1	5,5	8,5	10,7	0,3	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,4	18,7	5,9	5,2	10,5	9,8	0,2	1,8
Poitou-Charentes	48,9	25,0	7,5	6,6	5,4	4,0	0,4	1,4
Centre	48,5	24,1	6,9	5,5	8,2	3,4	0,4	1,4
Basse-Normandie	43,7	24,4	9,9	4,4	3,9	0,8	0,4	1,1
Auvergne	40,8	23,2	7,1	7,6	1,8	1,0	0,2	1,3
Champagne-Ardenne	39,3	17,7	5,0	4,8	7,2	4,1	0,5	1,5
Bourgogne	39,2	19,4	5,6	6,1	5,4	2,5	0,2	1,5
Nord - Pas-de-Calais	32,3	14,6	6,1	5,3	2,4	3,6	0,3	1,7
Picardie	29,4	12,9	3,8	3,5	6,4	2,5	0,3	1,7
Limousin	27,8	15,1	5,1	5,0	1,3	1,1	0,1	1,4
Lorraine	21,8	11,2	3,3	5,1	1,3	0,8	0,1	1,3
Alsace	20,4	8,8	3,8	4,2	1,8	1,7	0,1	1,4
Haute-Normandie	19,2	9,7	3,4	2,7	2,6	0,6	0,2	1,2
Franche-Comté	17,3	9,1	2,9	3,9	0,7	0,6	0,1	1,4
Île-de-France	12,4	5,0	1,2	1,1	3,9	0,9	0,1	1,9
Corse	3,8	2,1	0,2	0,3	0,7	0,4	0,0	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>965,2</b>	<b>462,7</b>	<b>157,6</b>	<b>140,0</b>	<b>118,0</b>	<b>79,8</b>	<b>7,2</b>	<b>1,4</b>

1. Entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Le travail des salariés, qu'ils soient permanents ou saisonniers, progresse significativement.

En 1997, près de 10 % des exploitations emploient au moins un salarié permanent alors qu'elles étaient moins de 7 % dans ce cas en 1988 (tableau 6). Le nombre de salariés agricoles permanents est de 140 700 en 1997, soit un peu plus de deux en moyenne par employeur. Le nombre d'exploitations employant un seul salarié agricole permanent s'accroît de 5 % depuis 1995.

Les salariés permanents assurent 12 % du travail agricole total fourni sur les exploitations. Plus de la moitié du travail fourni provient de la main-d'œuvre salariée permanente dans le secteur horticole, plus du quart dans la viticulture de qualité, l'arboriculture et les élevages de granivores.

Globalement, le nombre d'employés agricoles permanents a augmenté de 4 000 personnes en deux ans, mais seulement 60 % de l'ensemble des salariés permanents travaillent à temps complet, contre 65 % en 1990 et 1995. Près de deux salariés sur dix sont des femmes, qui travaillent plus souvent à temps partiel (graphique 5).

Les régions où les exploitations sont les plus nombreuses à employer des salariés permanents sont l'Île-de-France, la Picardie et la Champagne-Ardenne. Cependant, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Aquitaine, la moyenne dépasse trois salariés permanents par exploitation (carte 3).

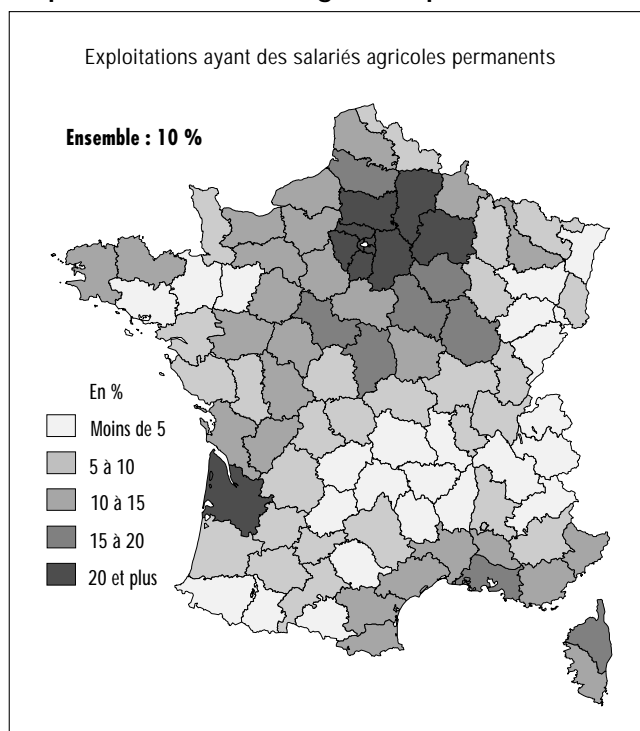
Les salariés agricoles permanents sont plutôt jeunes : 60 % ont moins de 40 ans. Enfin, trois sur dix ont une formation agricole.

Un quart des exploitations emploie des salariés saisonniers, qui fournissent un peu plus de 8 % du travail agricole total. Plus du tiers du travail fourni dans les exploitations horticoles provient des emplois saisonniers, un

quart dans les exploitations maraîchères. Ces exploitations sont particulièrement nombreuses en Provence et dans le Languedoc (tableau 7, carte 4).

Corollaire de l'intensification du travail et de la baisse du nombre d'exploitants, on constate un recours de plus en plus fréquent, en volume de travail, aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et aux entreprises de travaux agricoles (ETA). Les exploitants y ont recours pour des opérations nécessitant un matériel

Carte 3  
Au Nord, les exploitations de grandes cultures emploient des salariés agricoles permanents



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Graphique 5  
Les deux tiers des salariés agricoles permanents masculins travaillent à temps complet

Temps de travail	Hommes		Femmes	
	En %	En milliers	En %	En milliers
Temps complet	66	74,9	46	12,1
De 3/4 de temps à temps complet	11	12,6	16	4,3
De 1/2 à 3/4 de temps	10	11,9	18	4,8
De 1/4 à mi-temps	8	9,3	12	3,3
Moins de 1/4 de temps	5	5,5	8	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>114,2</b>	<b>100</b>	<b>26,5</b>

Source : AGRESTE - Enquête structure 1997



spécialisé ou, très souvent, un apport de main-d'œuvre ponctuel, et pour un temps relativement bref. Cela se traduit par une augmentation de 8,5 % du volume de travail fourni par les CUMA et de 15 % du travail fourni par les ETA, en deux ans, au niveau national.

Tableau 7

**De nombreuses exploitations provençales et languedociennes emploient des saisonniers**

En milliers

Régions	Nombre d'exploitations avec main-d'œuvre salariée agricole		
	Permanente	Saisonniers	ETA-CUMA <sup>1</sup>
Aquitaine	6,5	15,3	39,4
Pays de la Loire	5,5	14,7	36,4
Champagne-Ardenne	4,9	12,7	14,4
Languedoc-Roussillon	4,9	20,7	17,0
Centre	4,6	7,5	14,3
Bretagne	4,2	10,2	43,6
Picardie	3,9	4,6	11,7
Poitou-Charentes	3,8	8,4	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,7	11,3	10,0
Bourgogne	3,3	6,5	11,1
Midi-Pyrénées	3,2	9,5	40,4
Basse-Normandie	3,2	3,2	24,5
Rhône-Alpes	2,9	17,1	31,3
Haute-Normandie	2,0	2,3	9,1
Nord - Pas-de-Calais	1,9	3,5	14,2
Île-de-France	1,8	1,3	2,5
Auvergne	1,7	5,3	17,8
Limousin	1,3	3,0	9,6
Lorraine	1,2	3,8	6,7
Alsace	0,8	4,8	8,3
Franche-Comté	0,5	3,4	5,8
Corse	0,4	0,5	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>66,1</b>	<b>169,5</b>	<b>390,2</b>

1. Entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

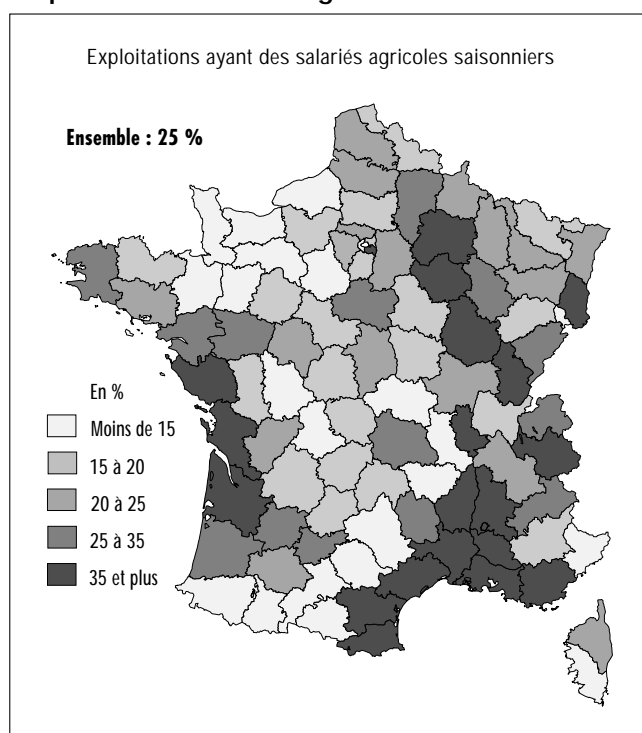
Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

Cependant, le nombre d'exploitations qui font appel à elles n'évolue pas de manière importante. C'est ainsi que 11 % des exploitations font appel à de la main-d'œuvre par l'intermédiaire des CUMA et 53 % par l'intermédiaire des ETA.

Dans les Pays de la Loire, 19 % des exploitations ont eu recours à des coopératives d'utilisation de matériel agricole en 1997, seulement 1 % en Alsace. Les trois quarts des exploitations du Nord - Pas-de-Calais se sont adressées à des entreprises de travaux agricoles, seulement un tiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 4

**Au Sud, les exploitations de cultures permanentes emploient des salariés agricoles saisonniers**



Source : AGRESTE - Enquête structure 1997

**Éléments bibliographiques**

- [1] JANIN J.-L. (1997), « L'irrigation toujours en hausse ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 26, décembre.
- [2] JANIN J.-L. (1992), « Irrigation et drainage en France ». AGRESTE - *Cahiers* n° 10, juin.
- [3] JANIN J.-L. (1991), « Irrigation et drainage en France ». AGRESTE - *Étude* n° 13, décembre.
- [4] RATTIN S. (1998), « Assujetties au bénéfice réel agricole, les grandes exploitations s'informatisent ». AGRESTE - *Les Cahiers* n° 27, mars.
- [5] SCEES (1997), « Enquête sur la structure des exploitations agricoles - Principaux résultats 1990-1993-1995 ». AGRESTE - *Données chiffrées Agriculture* n° 97, novembre.